

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 14 août 2023 à 20 h, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville située au 362, rue Principale à Daveluyville

SONT PRÉSENTS : M. Mathieu Allard, maire
Mme Nadia Leclerc, conseillère no 1
M. Sébastien Bilodeau, conseiller no 2
Mme Valérie Loiselle, conseillère no 3
M. Alain Raymond, conseiller no 4
Mme Carole-Anne Provencher, conseillère no 5
Mme Christine Gentes, conseillère no 6

La directrice générale et trésorière-adjointe Mme Tammy Voyer ainsi que la greffière Mme Élyse Maheu assiste également à la séance.

Ouverture de l'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée. Le maire, Mathieu Allard, souhaite la bienvenue aux gens présents.

2023-08-136
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2023-08-137
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023.

Suivi des dossiers

Le maire présente les dossiers en cours.

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2023-08-138
Liste des comptes à payer -
Résolution

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 14 août 2023 de la Ville de Daveluyville totalisant **556 022,47 \$**;

CONSIDÉRANT QUE madame Mylène Parent, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'approuver ladite liste des comptes au 14 août 2023 de la Ville de Daveluyville totalisant 556 022,47 \$.

2023-08-139

Résiliation du contrat de télésurveillance et système d'alarme pour le 362, rue Principale

CONSIDÉRANT le contrat de télésurveillance et de système d'alarme avec la compagnie ADT Canada inc. et Telus pour le 362, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville désire mettre fin à ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE la date de fin du contrat au 30 avril 2024;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité de résilier le contrat de télésurveillance et de système d'alarme avec la compagnie ADT Canada inc. et Télus au 30 avril 2024 pour le 362, rue Principale.

Embauche d'une employée à l'entretien ménager

Sujet annulé

HYGIÈNE DU MILIEU

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

La directrice générale dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de juillet 2023, 7 permis ont été émis, totalisant 34 300 \$.

2023-08-140

Demande d'autorisation afin de stationner une roulotte de chantier dans la 7^e Rue

CONSIDÉRANT la rénovation des logements de l'Office municipale d'habitation situés dans la 7^e Rue;

CONSIDÉRANT les besoins du contracteur d'installer une roulotte de chantier pour ses employés;

CONSIDÉRANT le manque d'espace pour permettre l'installation de cette roulotte sur un terrain;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser SG Construction à installer une roulotte de chantier en bordure de la 7^e Rue jusqu'à la fin des travaux ou au plus tard au 31 octobre 2023.

2023-08-141

Demande de dérogation mineure – 417, 9^e

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 417, 9^e Rue (lot 4 442 540);

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

Rue (lot 4
442 540)

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste, si elle est acceptée, à permettre le lotissement de 2 lots pour la construction d'une habitation jumelée ayant chacun une superficie minimale de 348,4 m² et qui serait dérogatoire à l'article 4.2.3 du Règlement de lotissement numéro 481 de l'ancienne Ville de Daveluyville :

4.2.3 Lots desservis

Les lots desservis par un réseau d'aqueduc et un réseau d'égout sanitaire et situés à l'extérieur d'un couloir riverain doivent satisfaire les normes suivantes :

- 1° *superficie minimale : 450 mètres carrés ;*
- 2° *largeur minimale mesurée sur la ligne avant : 15 mètres ;*
- 3° *profondeur minimale : 27 mètres.*

Normes d'exception :

- *Pour un terrain desservi où l'on implante :*
 - *un bâtiment jumelé, la largeur minimale est fixée à 11 mètres et la superficie minimale est fixée à 350 mètres carrés ;*

[...]

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concerne uniquement une disposition visée au Règlement de lotissement numéro 481 de l'ancienne Ville de Daveluyville pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne touche pas une disposition réglementaire adoptée en vertu des paragraphes 16 ou 16.1 du deuxième alinéa de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à permettre le lotissement de 2 terrains d'une superficie respective de 348,4 m² ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est en vente depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE cela est bénéfique pour le développement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est habituel de voir ce type de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions permettent tout de même la construction d'un ou deux petits bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Daveluyville recommande d'accepter sans conditions la demande;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 417, 9^e Rue (lot 4 442 540) qui consiste à permettre le lotissement de 2 lots pour la construction d'une habitation jumelée ayant chacun une superficie minimale de 348,4 m² et qui serait dérogatoire à l'article 4.2.3 du règlement de lotissement #481 de l'ancienne Ville de Daveluyville.

2023-08-142
Avis de motion et
dépôt du projet de
règlement numéro
109 modifiant le

Avis est donné par **madame Valérie Loiselle**, qu'un conseiller présentera ou fera présenter pour adoption, à une séance subséquente, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault afin d'autoriser l'agriculture urbaine dans la zone H13 ainsi que diverses dispositions.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

Règlement de zonage numéro 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault afin d'autoriser l'agriculture urbaine dans la zone H13 ainsi que diverses dispositions

2023-08-143

Adoption du projet de règlement numéro 109 modifiant le Règlement de zonage numéro 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault afin d'autoriser l'agriculture urbaine dans la zone d'habitation H13 ainsi que diverses dispositions

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 110 modifiant le règlement numéro 479 relatif au plan d'urbanisme de l'ancienne ville de Daveluyville afin de prescrire des phases de développement urbain ainsi que diverses dispositions

Adoption du projet de règlement et des coordonnées de l'assemblée de consultation : projet de règlement numéro 110 modifiant le

Le projet de règlement est également déposé, le tout, conformément aux exigences de l'articles 356 de la *Loi sur les cités et ville* (RLRQ, chapitre C-19) et est disponible sur le site internet de la Ville de Daveluyville à www.ville.daveluyville.qc.ca.

Également, une copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault est entré en vigueur le 16 octobre 2009;

ATTENDU QUE l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement devenu officiel le 9 mars 2016 à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Daveluyville désire encadrer la culture des végétaux à l'intérieur d'un bâtiment comme activité principale dans la zone d'habitation H13, soit à l'intérieur des limites du périmètre urbain;

ATTENDU QUE, dans ce contexte, il a lieu de modifier le règlement de zonage afin d'introduire les dispositions particulières concernant l'agriculture en milieu urbain;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité que le premier projet de règlement numéro 109 modifiant le Règlement de zonage numéro 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault afin d'autoriser l'agriculture urbaine dans la zone d'habitation H13 ainsi que diverses dispositions, soit adopté, tel que déposé.

Sujet reporté à la prochaine séance

Sujet reporté à la prochaine séance

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

Règlement
numéro 479 relatif
au plan
d'urbanisme de
l'ancienne Ville de
Daveluyville afin
de prescrire des
phases de
développement
urbain ainsi que
diverses
dispositions

Sujet reporté à la prochaine séance

Avis de motion et
dépôt du projet de
règlement numéro
111 modifiant le
Règlement
numéro 237 relatif
au plan
d'urbanisme de
l'ancienne
Municipalité de
Sainte-Anne-du-
Sault afin de
modifier les
phases de
développement
urbain ainsi que
diverses
dispositions

Sujet reporté à la prochaine séance

Adoption du projet
de règlement et
des coordonnées
de l'assemblée de
consultation :
projet de
règlement numéro
111 modifiant le
Règlement
numéro 237 relatif
au plan
d'urbanisme de
l'ancienne
Municipalité de
Sainte-Anne-du-
Sault afin de
modifier les
phases de
développement
urbain ainsi que
diverses
dispositions

Sujet reporté à la prochaine séance

Avis de motion et
dépôt du premier
projet de
règlement numéro
112 modifiant le
Règlement de
zonage numéro

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

480 de l'ancienne Ville de Daveluyville afin de prescrire des phases de développement urbain ainsi que diverses dispositions

Adoption du premier projet de règlement et des coordonnées de l'assemblée de consultation : premier projet de règlement numéro 112 modifiant le Règlement de zonage numéro 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville afin de prescrire des phases de développement urbain ainsi que diverses dispositions

Sujet reporté à la prochaine séance

Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 113 modifiant le Règlement de zonage numéro 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault afin de modifier phases de développement urbain ainsi que diverses dispositions

Sujet reporté à la prochaine séance

Adoption du premier projet de règlement et des coordonnées de l'assemblée de consultation : premier projet de règlement numéro 113 modifiant le Règlement de zonage numéro 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-

Sujet reporté à la prochaine séance

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

Sault afin de modifier phases de développement urbain ainsi que diverses dispositions

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2023-08-144
Embauche d'un employé temporaire à l'entretien du Centre sportif Piché

CONSIDÉRANT le surplus temporaire de tâches au Centre sportif Piché;

CONSIDÉRANT les vacances à combler;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche temporaire de monsieur Gabriel Raïche à titre d'employé à l'entretien du Centre sportif Piché.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

2023-08-145
Résolution d'appui d'une demande au MTQ afin d'abaisser le trottoir – 534, rue Principale

CONSIDÉRANT la demande des citoyens résidant au 534, rue Principale afin d'abaisser le trottoir à l'avant de leur résidence dans le but d'avoir une 2^e entrée;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens stationnent leur roulotte sur le côté de leur résidence qui est opposé à leur entrée principale;

CONSIDÉRANT QUE la résidence est située sur la rue Principale, face à la 10^e Avenue et qu'il est fastidieux de stationner leur roulotte en passant par l'entrée principale de leur cour;

CONSIDÉRANT QUE le risque de collision serait grandement diminué si le trottoir était abaissé de façon à permettre une 2^e entrée qui serait en ligne droite avec le stationnement de leur roulotte;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause aucun préjudice à qui que ce soit;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville appuie la demande faite au MTQ par les résidents du 534, rue Principale afin d'abaisser le trottoir à l'avant de leur résidence dans le but d'avoir une 2^e entrée.

2023-08-146
Programmation d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Reddition de comptes 2022

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports (MTQ) a versé une compensation de 16 814 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2023-08-147
Embauche d'un
employé au
déneigement

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager un employé temporaire pour le déneigement;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le directeur des travaux publics;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité d'engager monsieur Maxime Pelletier à titre d'employé temporaire, département des travaux publics, pour la période hivernale 2023-2024, selon les termes et conditions déterminés et acceptés par le conseil municipal et d'autoriser la directrice générale et le directeur des travaux publics, à signer le contrat de travail.

POLITIQUES FAMILIALES

2023-08-148
Adoption d'une
politique
municipale des
aînés et son plan
d'action MADA

CONSIDÉRANT QUE la politique municipale des aînés et son plan d'action MADA ont été présentés aux membres du Conseil;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'adopter la politique municipale des aînés et son plan d'action MADA.

2023-08-149
Création et mise
sur pied du comité
de suivi du plan
d'action MADA

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville doit se doter d'un comité de suivi du plan d'action MADA;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de ce comité sera de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que soient nommés à titre de représentants sur le comité de suivi du plan d'action MADA :

- Responsable du dossier aînés : Christine Gentes
- Personnes aînées : Louise Lamothe et Marcel Chalifoux
- Citoyennes : Annie Lafond, Marie Vézina Cormier et Josée Levasseur
- Représentant MRC : François Gardner
- Représentante du CIUSSMCQ : Josée Lemieux
- Représentante du Carrefour des générations : Johanne Roux

2023-08-150
Adoption du plan
d'action des
Politiques
familiales
municipales

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action des Politiques familiales municipales a été présenté aux membres du Conseil;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité d'adopter le plan d'action des Politiques familiales municipales.

AFFAIRES NOUVELLES

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2023-08-151
Demande de droit
de passage
Simplcom inc.

CONSIDÉRANT la demande de droit de passage sur un terrain appartenant à la Ville de Daveluyville par l'entreprise Simplcom inc.;

CONSIDÉRANT QUE le terrain n'est pas enclavé;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire peut accéder à son terrain sans devoir passer sur le terrain de la Ville de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville désire garder toute la superficie de son terrain accessible et disponible pour ses propres projets;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité de refuser la demande de droit de passage de l'entreprise Simplcom inc.

2023-08-152
Demande d'un
appui de principes
au projet éolien

CONSIDÉRANT la demande d'appui de principes du projet éolien faite par Kruger Énergie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska a fait part publiquement qu'elle ne participera pas à l'appel d'offre d'Hydro-Québec en cours pour le projet éolien du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville désire prendre le temps d'analyser le dossier et sa réglementation ainsi que de consulter ses citoyens;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville se retire de ce projet éolien de l'entreprise Kruger Énergie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les gens présents ont posé des questions concernant le Domaine du Lac-à-la-truite, les abris tempo, la pollution reliée au Festival des voitures anciennes de Daveluyville, les services offerts au CLSC de Daveluyville, l'abaissement d'un trottoir sur la rue Principale, l'accumulation d'eau entre la 2^e Rue et la rue Principale, le fauchage des fossés réalisé par le MTQ, les travaux d'asphaltage sur la rue Principale, le développement domiciliaire ainsi que la décoloration de certains noms de rues.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-08-153
Levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h56.

Mathieu Allard, maire

Elyse Maheu, greffière